



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AVEYRON

Consultation du public relative au projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson demandée par la station d'Ecologie Expérimentale du CNRS, 2 route du CNRS / 09200 / MOULIS.

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service

Eau et Biodiversité

Unité

Milieux naturels et biodiversité

Affaire suivie par :

Jean - Michel BATUT

tél. : 05.65.73.50.95

fax : 05.65.73.51.25

courriel :

jean-

michel.batut@aveyron.gouv.fr

Note de présentation

- Contexte réglementaire :

Le code de l'environnement, qui codifie la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006, gère la pêche en eau douce et les ressources piscicoles dans les articles L.430-1 à L.438-2, ainsi que dans les articles R.431-1 à R.437-13.

Ces articles permettent d'appliquer la réglementation nationale au niveau départemental, en l'adaptant aux spécificités du contexte local, par la prise des arrêtés préfectoraux.

- Objet de l'autorisation :

- Suivi du parasite *Tracheliastes polycolpus* sur les populations de la vandoise rostrée, du goujon, du vairon dans les rivières Viaur et Tarn par la station d'Ecologie Expérimentale du CNRS, 2 route du CNRS / 09200 / MOULIS,
Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet « GENSWITCH » qui propose d'étudier les capacités de transfert du parasite *Tracheliastes polycolpus* sur des hôtes alternatifs proche de l'hôte principal.

- Dates et lieux de la consultation :

En application de la loi N° 2012-1480 du 27 décembre 2012 concernant le principe de mise en oeuvre de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'Etat en Aveyron du 19 mars 2015 au 02 avril 2015.

Vous pouvez consulter le projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson demandée par la station d'Ecologie Expérimentale du CNRS, 2 route du CNRS / 09200 / MOULIS en annexe de la présente note.

Le public peut faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : ddt-seb@aveyron.gouv.fr ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service eau et biodiversité - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.